

**Projet de PV du conseil d'UFR  
du lundi 15 janvier 2024  
Salle du conseil Maathaï**

**Etaient présents :**

**Collège A**

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, M. FARA, Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP, M. NARCE, Mme NICKLAUS (procuration à M. NARCE), Mme VENNIN, M. WENDEHENNE (procuration à Mme LELOUP).
- *Excusé* : M. KHAN
- *Absente* : Mme CHLUBA.

**Collège B**

- *Présents ou représentés* : M. ALVES, M. BELLENGER, Mme BESSON-BARD, M. PELLENARD, Mme QUIQUEREZ, M. RIALLAND (procuration à M. THOMAS), Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à Mme BESSON-BARD).
- *Excusé* : M. COLLINS.

**Collège des personnels BIATSS**

- *Présents ou représentés* : M. CARÊME (procuration à Mme CHLEMAIRE), Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme GAETAN, M. ROLLIN.

**Collège des usagers**

- *Présents ou représentés* : *Titulaires* : Mme VACLE, M. RYBAK, Mme PHILIPPOT,  
*Suppléants* : Mme LECORDIER, M. ROUX.
- *Absents* : *Titulaires* : M. PUZENAT, M. KRYPIEC, Mme RAGON, M. DA CRUZ.  
*Suppléants* : M. D'ACREMONT, Mme FREVILLE, Mme DEMAREST, M. BRESSON, Mme THOMSEN.

**Collège des personnalités extérieures**

- *Présents ou représentés* : M. JOUBERT (procuration à M. FAIVRE), M. GERVAIS (procuration à Mme ROSNOBLET), M. MONNOT.
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme MACE, Mme FOUGERON, Mme VAN WYMELBEKE.

**Membres consultatifs**

- *Présente* : Mme CLERGET, responsable administrative de l'UFR SVTE
- *Excusé* : M. COLLIN.
- *Absents* : M. BATT, Mme NICOLAS.

**Membres invités**

- *Présentes* : Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité, Mme BACH, secrétaire de direction.

## 1. Approbation du PV du 20 décembre 2023

M.PELLENARD sollicite le déplacement de l'une de ses interventions dans le point de l'ordre du jour qui s'y rapporte (nombre d'UE semestres 5 et 6). Le PV est ensuite soumis au vote :

**26 pour, 3 abstentions**

## 2. Informations du Directeur d'UFR

Le directeur d'UFR mentionne qu'un professeur de l'UFR a été sanctionné d'une interdiction d'exercer pendant cinq ans, suite à des témoignages autour de problématiques de harcèlement moral et de VSS. Puis, il donne des informations sur les étapes du processus.

La direction de l'UFR, en lien avec la direction du laboratoire et le directeur de l'école doctorale, a informé le président de l'université et la VP chargée de la QVT dès qu'elle a eu connaissance d'une plainte en cours.

Une série de témoignages est remontée à la cellule QVT, *via* notamment une association. Ceux-ci ont été traités par la VP QVT entre février et avril 2022, avec une réactivité assez nette.

En mai 2022, le président de l'université a pris un arrêté de suspension de l'intéressé pour un an, dans l'attente de la décision de la commission disciplinaire.

Le CNESER a ensuite décidé de délocaliser la procédure et a désigné la section disciplinaire de l'université de Franche-Comté pour instruire et juger l'affaire.

En mai 2023, à la fin de la suspension de l'intéressé, le jugement n'avait pas été rendu ; la décision de la section disciplinaire est arrivée à la toute fin d'année civile 2023.

L'uB a demandé de ne pas communiquer sur l'affaire pendant la phase d'instruction. La direction de l'UFR et celle du laboratoire ont participé à des réunions bimensuelles à la présidence de l'uB, pour échanger sur le sujet, ses évolutions et ses conséquences humaines, pédagogiques et recherche,

L'affaire a donc été traitée, contrairement à ce qui a été entendu, et ce, dans le respect des procédures et de la présomption d'innocence.

A présent, la question se pose d'une information plus large au sein de l'UFR, certains étudiants étant déjà informés car ils ont été reçus par le président. Une question importante est de savoir quel est le pourcentage d'étudiants et de personnels informés de cette situation ? L'avis des membres du conseil sur la communication à faire est demandé.

M.ALVES souligne que les décisions de la section disciplinaire concernant les étudiants jugés pour fraude sont affichées, pourquoi cette règle ne s'appliquerait-elle pas aux enseignants ?

Le directeur d'UFR répond que la décision est affichée dans le hall du bâtiment Gabriel.

M.ROLLIN souligne la nécessité d'être prudent quant à une communication large sur l'affaire car l'intéressé peut faire appel. Il convient de demander l'avis de la cellule juridique avant de communiquer.

Mme VENNIN souhaite savoir si l'uB va octroyer un ATER, ce à quoi le directeur d'UFR répond que oui, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Pour Mme VACLE, la majorité des étudiants est informée mais cela peut être utile de communiquer pour montrer que l'UFR a été active et rassurer.

Le directeur d'UFR pense que les étudiants sont plus informés que les personnels sur cette situation. Un retour sera fait vers les étudiants du master d'écologie, qui avaient déjà été réunis avec la VP QVT.

M.PELLENARD souhaite savoir s'il y a un engagement de l'université de nommer des ATER tant que l'intéressé n'assure pas ses fonctions.

Le directeur d'UFR n'a pas d'information mais le poste étant vacant, il devrait y avoir des ATER.

Pour M. FARA, faire une communication à très grande échelle est délicat, sauf s'il s'agit d'informer sur le dispositif et la procédure.

Le directeur d'UFR juge important pour les étudiants et les personnels de savoir qu'il existe un dispositif de signalement et de protection.

M. ALVES estime positif que ce type d'affaire soit jugé par la section disciplinaire d'un autre établissement.

### 3. Questions statutaires

#### - Election du directeur de l'UFR SVTE (vote à bulletins secrets)

M.FAIVRE explique avoir déposé sa candidature au dernier moment au cas où d'autres personnes se déclarent candidates à la direction de l'UFR. Sa candidature s'inscrit dans une démarche collective, nécessaire pour faire fonctionner l'UFR (contribution des enseignants-chercheurs, des BIATSS, des étudiants, chercheurs). Il tient à remercier les personnels administratifs, dont la qualité du travail a contribué à sa deuxième candidature. Il retrace quelques éléments de bilan : la dotation qui avait été majorée de façon conséquente avant son mandat a été maintenue mais s'avère insuffisante pour financer des équipements. Il y a une stabilité globale de la dotation horaire et nos demandes sont généralement suivies. Il convient de souligner la très forte présence de notre UFR sur les appels à projets innovants (sur 6 retours d'expérience à la journée de la pédagogie, 2 étaient présentées par l'UFR SVTE). En ce qui concerne la campagne d'emplois, il a instauré des rencontres avec les directeurs de laboratoires pour préparer le DOM et trouver une cohésion UFR/laboratoires. Le bilan RH sur 5 ans est qu'il n'y a pas eu de perte de poste et que nous avons globalement été suivis sur les demandes d'ouverture à concours.

Il présente quelques dossiers de «fond» (souvent remis à plus tard pour répondre aux échéances contraintes) sur lesquels il aimerait orienter son action : durabilité, égalité femmes/hommes ( un travail est en cours au niveau de la direction de l'UFR), QVT dialogue/accompagnement, réforme de la licence (en sachant que des difficultés d'organisation sont possibles), recherche de ressources propres pour essayer de recruter un IGE en communication, poursuite de la mise en place de tiers-lieux pour les étudiants notamment porteurs de handicap , voire même installation d'une salle d'activité physique pour le personnel et poursuite des conférences « recherche » à destination des étudiants de licence, expérimenter et étendre l'approche par compétences, stimuler l'enseignement en anglais et l'alternance. Une nouvelle organisation sur les dépenses pédagogiques sera proposée à une prochaine séance du conseil, en vue de mutualiser les achats de consommables, mieux répartir sur l'année les commandes et simplifier le suivi budgétaire.

Mme VACLE remarque que la communication sur la recherche auprès des étudiants est trop peu visible.

M.FAIVRE précise qu'à l'initiative de la commission de la recherche, des séminaires ont été réalisés sur des thèmes porteur, mais avec peu de succès.

Mme VENNIN exprime sa déception sur ces séminaires, les étudiants ne se montrant pas tous très réceptifs.

M. ROUX demande si ceux-ci peuvent être ouverts à tous les étudiants de L1, L2, L3 et master.

M.FAIVRE précise que cela existe déjà pour les masters et les L3 et que le souhait était de sensibiliser dès la L1.

M. THOMAS souhaite rebondir sur l'alternance pour préciser qu'il n'y a pas de certitude quant à la pérennité du financement de l'apprentissage par l'Etat. Par ailleurs, il faudrait voir comment mutualiser les reliquats vers les licences qui ne s'y prêtent pas.

M.FAIVRE confirme qu'il y a actuellement une manne sur l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Il faut effectivement tenir compte de la disparité des formations, certaines se prêtant moins à l'alternance. Il existe déjà une redistribution, par le prélèvement opéré par l'UFR et le partage des reliquats par certaines formations.

La candidature de M. Bruno FAIVRE pour un 2<sup>ème</sup> mandat est soumise au vote à bulletins secrets :

**24 pour, 5 blancs**

M. FAIVRE remercie les membres du conseil et mentionne qu'il n'assurera peut-être pas un mandat complet.

- **Election des directeurs-adjoints de l'UFR SVTE sur proposition du directeur d'UFR (vote à bulletins secrets)**

Le directeur d'UFR propose la reconduction, dans leurs fonctions de directeurs-adjoints de l'UFR, de M. Pierre PELLENARD et Mme Claire ROSNOBLET.

Ceux-ci exposent leurs motivations à continuer à assurer cette fonction.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, M. Pierre PELLENARD et Mme Claire ROSNOBLET sont réélus directeurs-adjoints de l'UFR SVTE par :

**27 pour, 2 blancs**

- **Election d'une référente « Qualité de Vie au Travail et Violences Sexistes et Sexuelles » (vote à bulletins secrets)**

Mme Catherine GONDCAILLE, IGR, s'est portée volontaire et est élue par un vote à bulletins secrets.

M.ROLLIN pense qu'il serait intéressant de communiquer sur cette mission, qui complète le dispositif de l'uB.

Pour M. PELLENARD, il serait intéressant de faire un lien avec les référents VSS des laboratoires.

**Unanimité (29 pour)**

- **Information sur l'élection des directeurs des départements Licence, SAVAN et ETEC**

- Département licence : Mme Valérie NICOLAS
- Département SAVAN : M. Jérôme BELLENGER
- Département ETEC : M. Pierre-Yves COLLIN

- **Propositions du conseil du département SAVAN :**

Mme VACLE demande la signification de SAVAN.

M.BELLENGER précise : SANTé-Végétal-Aliment-Nutrition et regrette que les étudiants ne connaissent pas suffisamment les départements, ne se présentent pas aux élections et par conséquent ne s'impliquent pas dans la préparation de la nouvelle offre.

- Responsable de la mention Biologie Santé : M. Benoît POINSSOT
  - Responsable des parcours M1 Management et Innovations en Biotechnologies (MIB) et Assurance Qualité des Produits de Santé (AQPS) : Mme Anne VEJUX
  - Responsables des parcours M1 Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM) et Interaction Immunité et Ingénierie Cellulaire (I3C) : Mme Angélique BESSON-BARD, M. François HERMETET et M. Aziz HICHAMI
  - Responsable du parcours M1 Nutrition Santé (NS) : M. Laurent DEMIZIEUX
  - Responsable du parcours M2 Nutrition Santé (NS) : M. Jérôme BELLENGER
  - Responsable du parcours M2 Management et Innovations en Biotechnologies (MIB) : M. Pierre ANDREOLETTI
  - Responsable du parcours M2 Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM) : Mme Laurence DUBREZ

M.ROLLIN s'abstiendra sur ces votes, dont il ne voit pas l'intérêt puisque les départements se sont déjà prononcés.

Le directeur d'UFR précise qu'il s'agit-là de l'application des statuts et du règlement intérieur de l'UFR.

#### **28 pour, 1 abstention**

- Responsable de la mention Biologie Agrosiences (BAG) : Mme Aurélie RIEU-GUIGON
    - Responsables du M1 Biologie Agrosiences (BAG) : Mme Nathalie LEBORGNE-CASTEL et M. Charles THOMAS
- Mme LEBORGNE-CASTEL précise qu'il s'agit de la responsabilité de 4 parcours.
- Responsable du parcours M1 FORTHEM : M. Dirk REDECKER
  - Responsable du parcours M2 FORTHEM : Mme Stéphanie WEIDMANN
  - Responsable du parcours M2 Alimentation, Agro-alimentaire, Développement Durable (AADD) : M. Mickaël RIALLAND
  - Responsable du parcours M2 Aliments Microbiologie Assurance Qualité (AMAQ) : Mme Aurélie RIEU-GUIGON
  - Responsable du parcours M2 Biotechnologies, Biologie des Interactions Plantes Microorganismes et Agro-Environnement (BBIPMAE) : M. Daniel WIPF
  - Responsable du parcours M2 Microbiologie et Biotechnologies (MB) : M. Pierre LAPAQUETTE

#### **28 pour, 1 abstention**

- **Propositions du conseil du département ETEC**
- Responsable de la mention Biodiversité, Ecologie et Evolution (BEE) : M. Philippe LOUAPRE

- Responsable du parcours M1 Biodiversité et Changements Anthropiques (BCA) : M. Philippe LOUAPRE
- Responsable du parcours M2 Biodiversité et Changements Anthropiques (BCA) : Mme Aurélie KHIMOUN

**28 pour, 1 abstention**

- Responsable de la mention Science de la Terre et des Planètes, Environnement (STPE) : M. Pierre-Yves COLLIN
  - Responsable du parcours M1 Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources (SP2G) : Mme Emmanuelle VENNIN
  - Responsable du parcours M2 Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources (SP2G) : M. Christophe THOMAZO
  - Responsable du parcours M1 Sol, Eau, Milieux, Environnement (SEME) : M. Mathieu THEVENOT
  - Responsable du parcours M2 Sol, Eau, Milieux, Environnement (SEME) : M. Jean LEVEQUE

**28 pour, 1 abstention**

- **Propositions du conseil du département Licence**

- Responsable de la mention de licence professionnelle « Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement » : M. Bruno FAIVRE
- Responsable du parcours de licence professionnelle « Dépollution, Production et Gestion durable des Eaux » (DPGE) : M. Bruno FAIVRE

M.FAIVRE précise qu'il serait favorable à céder la responsabilité de cette licence professionnelle, qui sera accréditée uniquement par l'université de Bourgogne (sans l'Institut Agro Dijon), avec le lycée de Nevers-Challuy.

**28 pour, 1 abstention**

**4. Compte-rendu de commission**

- **Compte-rendu de la commission du personnel du 9 janvier 2024**

M.PELLENARD qui a présidé cette réunion en présente un rapide bilan. Les membres de la commission ont procédé au classement des candidatures pour l'avancement de corps normal et le repyramidage dans le corps des techniciens. Différents critères ont été pris en compte et la commission a veillé à ce qu'il y ait une cohérence entre les propositions pour l'avancement normal et le repyramidage. Il a également été privilégié des listes pas trop longues, pour ne pas créer d'effet mémoire. Quelques informations ont également été données : résultats des avancements, statistiques sur les demandes de télétravail, d'indemnité « déplacements doux ».

Mme CLERGET précise que la commission sera réunie à nouveau fin avril, quand les candidatures pour le repyramidage dans les corps d'IGE et d'IGR seront connues. (Les conditions de candidature sont différentes de celles de l'avancement normal). Pour le repyramidage vers le corps des ASI, un examen professionnel sera organisé, comme l'année dernière.

## 5. Questions diverses

- Mme Fantine VACLE pose une question sur le recyclage du papier dans les salles de cours et amphithéâtres

M. THOMAS répond que le recyclage a été mis en place, des corbeilles en carton sont disposées dans les salles et amphithéâtres et des poubelles à couvercle jaune ont été installées dans les halls.

- Mme Fantine VACLE évoque la question de l'avancement de la communication des plannings de partiels

Mme TOUSSAINT précise que les plannings doivent être affichés 15 jours avant ; il n'est pas possible d'anticiper davantage.

- Mme Claire ROSNOBLET informe le conseil de la cyber-attaque subie par l'INRAE.

Celle-ci a provoqué le blocage du Wi-Fi, des VPN et des ordinateurs. Le maximum est fait pour qu'il y ait le moins de conséquences possibles mais aucune information précise n'a été donnée sur la date de récupération des données, qui pourrait prendre plusieurs semaines. L'université de Bourgogne apporte son aide en prêtant des ordinateurs.

Mme LELOUP demande si une priorité a été réservée à ceux qui avaient leurs cours sur cet ordinateur. Au CSGA, 5 personnes ont été concernées et au moins une demi-journée a été nécessaire par ordinateur.

Mme ROSNOBLET répond que l'INRAE n'a adopté aucune priorité. Le chef de pôle a mentionné qu'il verrait avec l'uB pour une aide sous forme de prêt de machines. Les auteurs de l'attaque sont passés par le serveur d'impression, tous les centres INRAE de France ont été impactés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Dijon, le 28 mars 2024

Le Directeur d'UFR

**Bruno FAIVRE**

